

INFOS-ASEOR

N°12- 1^{er} Semestre 2002

***Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique.
Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.***

1. PREAMBULE

Le but de ce bulletin est non seulement de vous transmettre les compte rendus de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration qui a suivi, mais aussi de vous donner un résumé des principaux événements qui agitent actuellement notre commune et son voisinage.

Vous trouverez des informations plus complètes sur des sujets spécifiques :
site Internet de l'ASEOR : www.aseor.org

2. LES ACTIONS DE L'ASEOR SUR LA COMMUNE

Qu'en est-il des promesses électorales ? :

Depuis notre dernier bulletin en Novembre 2001(cf : n°11) dans lequel nous nous inquiétions des engagements pris par l'équipe Municipale non encore respectés, nous constatons à regret que la situation n'a pas évolué.

Principales interventions de l'ASEOR depuis l'Assemblée Générale du 31/01/2002

Constructions « Bi familiales » :

N'ayant pas eu de réponse à sa proposition du 29 janvier 2001, l'ASEOR a dû adresser un courrier recommandé avec A. R. le 8 mars. La réponse apportée par le Maire adjoint le 2 mai 2002 ne résout pas le problème.

C'est une manière de continuer à autoriser la réalisation de logements individuels dits « Bi familiaux » sur une surface de 250 m² au lieu des 500 m² imposés par le P. O. S. Pour le moment le détournement du POS par les promoteurs avec la complicité de la Municipalité permet de poursuivre la densification d'Orsay en toute impunité .

L'aménagement des berges de l'Yvette et du lac de Lozère :

Grâce à l'action de riverains soutenus par l'ASEOR, le SIAHVY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Yvette) a décidé d'envisager la réalisation d'une digue anti crue (projet ancien qui semblait abandonné).

La réhabilitation du lac de Lozère prend beaucoup de retard.

Aménagement du Ring de la Folie Bessin RN118-RN446-CD35

L'ASEOR a fait des contre propositions au projet de la DDE. Elles ont été examinées lors d'une réunion avec la DDE qui a eu lieu le 23 mai 2002 à Villabé.

Déplacement du Pylône SFR sur le stade :

Toujours aucune réaction de Madame le Maire au courrier du 8 octobre 2001, accompagné d'une pétition qui demandait le déplacement de ce pylône et la création d'un groupe de travail concernant l'installation d'antennes sur le territoire de la commune.

L'application du règlement de Publicité :

l'ASEOR a dressé avec les services d'urbanisme de la Municipalité un bilan des panneaux publicitaires devant être supprimés suite à l'application à compter du 29 mars 2001 (date d'entrée en vigueur) des dispositions du règlement municipal d'affichage publicitaire.

Un courrier a été adressé par la Municipalité aux différentes sociétés d'affichage pour mise en conformité des panneaux dont ils ont la gestion. Un total de 21 panneaux doivent être enlevés sur l'ensemble du territoire de la commune.

3. **LE PROJET DE CENTRE CULTUREL**

Ce que l'on ne vous a pas dit :

Depuis plusieurs semaines les Associations:

utilisatrices de locaux : C. A. O. , A. S. O. , M. J. C.

de riverains : le quartier « La Bouvèche »

ont manifesté leur opposition au projet.

L'ASEOR a en premier lieu réagi à une atteinte de l'environnement du centre d'Orsay :

- site de la Grande Bouvèche,
- destruction de la maison du gardien,
- contiguïté entre une construction d'architecture très moderne et

le bâtiment ancien de la Bouvèche,

De plus, l'ASEOR regrette que le projet n'ait fait l'objet d'aucune **réelle concertation** avec les Orcéens et les Associations qui les représentent. Nous avons aussi découvert que la plupart des élus n'ont pas eu accès au dossier.

L'APS (avant projet simplifié) du Centre Culturel a été présenté pour la première fois au Conseil Municipal et approuvé le 24 septembre 2001.

Par lettre en date du 2 octobre 2001, l'ASEOR a demandé à Madame le Maire la création d'un groupe de travail extra-municipal pour étudier le projet. Ce groupe de travail **après plusieurs reports** s'est réuni la première et la **seule fois le 4 avril 2002**.

L'ASEOR a posé de nombreuses questions par écrit auxquelles aucune réponse n'a été apportée à ce jour en particulier en ce qui concerne :

- l'étude de faisabilité socio-économique et d'impact qui a conduit à la décision d'un tel projet. Suite au refus de communiquer les informations similaires demandées par la MJC (lettre de Madame le Maire du 20 février 2002), nous sommes amenés à nous poser des questions !!! (*nous n'avons pas oublié le dossier de la Pacaterie où nous n'avons pas obtenu de bilan économique pour la prise de décision, mais seulement un « rapport de visite et d'état des lieux » daté du 5 /12/99 c'est à dire en fin de travaux*)

- le choix du Jury pour le concours dans lequel nous n'avons pas trouvé d'Orcéens concernés par le projet à l'exception d'élus proche du Maire,

- les lauréats le cabinet « Herbert-Pelizza » sont officiellement « Architectes d'intérieur ». **Quelle expérience ont-ils pour ce type de projet ?**

- le coût surprenant du Projet 30.000 Frs./m²(4573€/m²) ! A titre indicatif le coût de projets similaires varie entre 5.000 Frs./m² (762 € /m²) et 10.000 Frs./m² (1524 € /m²) en fonction des difficultés du site.

- les arguments de Madame le Maire pour refuser la solution d'implantation du

Centre Culturel dans les locaux des anciens établissements Pfizer actuellement mis en vente.

En reprenant l'implantation du Bâtiment et modifiant éventuellement sa forme, nous pensons qu'il est possible de réaliser un ouvrage s'intégrant bien dans le centre ville, et le cadre exceptionnel de la Grande Bouvèche, et que les nouvelles salles pourraient être réalisées avant la démolition de l'ensemble Jacques Tati.

Il ne nous paraît pas normal que la Municipalité s'entête à maintenir un projet inadapté qui va dénaturer le centre d'Orsay et hypothéquer fortement les finances de la commune.

Lors de la séance du 28 janvier 2002 **les élus ont donné tous pouvoirs** à Madame le Maire en votant :

«... Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix pour, 7 voix contre (...) autorise Madame le Maire à signer les demandes de permis de démolir et de construire, ainsi que tous documents d'urbanisme liés à ce projet »

4. **LE COMITE DE POLE**

Dans le cadre du P. D. U. (plan de déplacement urbain), un comité de pôle auquel participe l'ASEOR a été créé à Orsay pour l'aménagement des gares d'Orsay et du Guichet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, l'ASEOR est inquiète sur les futurs aménagements des anciens terrains de la SERNAM qui viennent d'être vendus. Il risquent de remettre en cause une partie des parkings devant la gare d'Orsay.

5. **LE RD 128 SUR LE PLATEAU DE SACLAY**

Le Conseil Général de l'Essonne a décidé de faire un boulevard de 35 mètres de large devant les nouveaux établissements de DANONE « Vitapole » qui viennent d'être réalisés sur le secteur de la Vauve à l'ouest de l'Ecole Polytechnique.

Ce projet de boulevard urbain n'est prévu dans aucun schéma d'urbanisme, et ne se justifie pas techniquement

Grâce à l'action des Associations il semblerait que le projet soit arrêté pour l'instant. Nous devons toutefois rester très vigilants.

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif 12,2€, Membre Bienfaiteur 24,4€, Etudiant 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :
